



Mairie de VERRIERES

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 5 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du Maire, M. VIAUD Christophe.

Étaient présents : M. VIAUD Christophe – Mme VERGNAUD Catherine - M. GIRAULT Pierrick - Mme METAYER Catherine - Mme ROBERT Catherine - Mme REBEYRAT Bernadette - Mme THIMONIER Sylvie – M. CARPENTIER Régis - M. DEMEESTER Guillaume - M. FROMENTEAU Michel - Mme DECHATRE Sylvie - M. MOISY Patrick - M. LEDEVIN Mikael - Mme BELLO Valérie

Étaient absents excusés : M. BLANCHARD Olivier

Étaient absents :

A été nommé secrétaire : Mme ROBERT Catherine

<u>Date de convocation :</u> 31/01/2025	<u>Nombre des membres :</u> - en exercice : 15 - présents : 14 - votants : 14
---	---

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15/01/2025 :

Il n'y aucune remarque sur ce document, qui est validé.

Points à ajouter :

- Point sur la carte scolaire 2025-2026
- Renouvellement du contrat Qualyse

Prochaine réunion du conseil municipal : le mercredi 5 mars 2025 – 20h30

1 - Finances

Point sur la trésorerie

Un point sur l'état de la trésorerie a été réalisé durant la séance.

2 - Travaux

Présentation des offres pour le marché de travaux du groupe scolaire par Mme Favreau

M. Le Maire commence par présenter ses excuses à la commission bâtiment car il n'a pas pu être organisé de séance avant la présentation de l'analyse des offres par Mme FAVREAU. En effet, le compte rendu de l'analyse a été envoyé par l'équipe de maîtrise d'œuvre à M. le Maire quelques heures avant le conseil.

Mme FAVREAU présente l'analyse des offres à l'appui d'un document PDF qu'elle a envoyé et qui a été distribué en début de séance.

M. DEMEESTER demande s'il y aura un portail. Mme FAVREAU répond que non, mais il y aura une grille avec avaloir à l'emplacement indiqué.

Au vu de la présentation des offres et des prix proposés par les entreprises retenues, le conseil fait le choix de retenir les options, en plus de l'offre de base. Cela permettra aux enfants, ainsi qu'aux professionnels, d'avoir plus d'ombre au niveau de la cour.

La première réunion de chantier est prévue le jeudi 6 mars 2025 à 14h00 en mairie.

Reste à travailler le phasage avec l'équipe enseignante et Mme DECHATRE, afin de déterminer quelles seront les classes à « délocaliser ».

Délibération 20250205MC01

Après avoir examiné le résultat de l'analyse des offres et les propositions faites par l'équipe de maîtrise d'œuvre concernant le choix des entreprises pour les travaux de restructuration et de réhabilitation de l'école primaire et maternelle de Verrières,

Considérant que les entreprises retenues sont celles ayant obtenu le maximum de points au regard des critères de jugement des offres mentionnés dans le règlement de consultation,



Mairie de VERRIERES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- Valide les propositions faites par l'équipe de maîtrise d'œuvre :

N° du lot	Libellé du lot	Entreprise retenue	Montant total HT du lot
1	Gros œuvre - démolition	SOCIETE MACONNERIE TRADITIONNELLE	135 932,56 €
2A	Charpente bois - bardage	SARL BOURLOTON JP	100 757,49 €
2B	Charpente métallique	SAS JEAN ROBERT	113 731,67 €
3	Etanchéité	ETANCHEITE DU SUD OUEST	31 430,07 €
4	ITE	SOCIETE POITEVINE DE PEINTURE	35 539,63 €
5	Menuiseries extérieures - serrureries	OCIH	99 835,60 €
6	Cloisons - isolation - plafonds	DELHOUME	64 052,54 €
7	Menuiseries intérieures	M3C SCOP SA	26 980,05 €
8	Revêtement de sols - faïence	SARL BOUCHET FRERES	38 571,30 €
9	Peinture	SARL BOUCHET FRERES	18 379,68 €
10	Electricité	EG3I	62 014,00 €
11	Plomberie - sanitaire	AMIBAT	28 211,20 €
12	Chauffage - ventilation	BEAUCHESNE	173 447,76 €
			928 883,55 €

- Autorise le maire à signer les pièces du marché ainsi que tout document s'y rapportant.

1 - Finances (suite et fin)

Devis logiciel One pour l'école

Suite à une demande de la Directrice de l'école, Mme DECHATRE expose le besoin au conseil ainsi que la solution One proposée : Klassly ne pourra plus être utilisé du fait de la réglementation RGPD. M. NUER, Conseiller Pédagogique Départemental pour le Numérique, a proposé l'Environnement Numérique de Travail (ENT) One. Le contrat est pour une durée de 3 ans pour un coût TTC de 1035 euros. Les parents auront accès seulement au dossier qui concerne leur(s) enfant(s). Par ailleurs, cet outil permettra de faire passer les flyers sur les manifestations des associations et de la mairie. Une formation à destination de l'équipe enseignante est prévue à partir de septembre 2025. Enfin, le CD86 peut accorder une subvention de 500 euros.

Délibération 20250205MC02

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal la proposition de la société EDIFICE pour la solution ONE pour un montant total HT de 862.50 €, soit 1035 € TTC pour 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
Avec une abstention, valide le devis EDIFICE.

3 - Ressources humaines

Mutuelle santé pour les agents

Dans le cadre de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) dans la Fonction Publique Territoriale, les employeurs territoriaux devront obligatoirement participer financièrement au contrat de mutuelle santé des agents, à compter du 01/01/2026. En conséquence, le CDG86 va engager une consultation (au printemps 2025) afin de proposer une offre groupée performante et adaptée, avec un panier minimal de couverture.

La participation des employeurs territoriaux sera, a minima, de 15 € par mois et par agent. Cette obligation s'appliquera uniquement pour les agents ayant adhéré à un contrat à caractère collectif ou individuel labellisé.

Si le conseil décide de proposer aux agents de la collectivité un contrat collectif, il est nécessaire de mandater le CDG86 avant le 01/03/2025. Ce mandat n'engagera pas la collectivité. En effet, si le contrat collectif proposé par le CDG86 ne convient pas à l'équipe municipale, il sera possible de ne pas donner suite.

M. Le Maire fait une aparté en évoquant le fait que beaucoup de communes n'ont pas d'assurance pour leurs bâtiments et infrastructures et ce, suite à des sinistres importants.



Mairie de VERRIERES

Mme BELLO met en avant le coût financier important que les assurances représentent dans le budget d'une commune.
M. Le Maire ajoute que la CNRACL va également augmenter et que cela représentera un coût d'environ 66 euros par mois et par agent.

Délibération 20250205MC03

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – RISQUE SANTE

Mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne

*Vu les articles L.827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les 4 arrêtés d'application du 8 novembre 2011,*

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'Accord Collectif National du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux,

Vu l'avis du Comité Social Territorial pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité.

Le Maire rappelle au Conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque santé de leurs agents à compter du 1er janvier 2026.

La mutuelle santé intervient en cas de maladie, accident, maternité et complète la couverture apportée par la Sécurité Sociale. Elle permet le remboursement de frais non couverts, ou partiellement couverts par la Sécurité Sociale.

Aux termes de l'article L.827-7 du Code Général de la Fonction Publique, les centres de gestion concluent une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Par conséquent, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne lance en 2025 une procédure de mise en concurrence afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé. Il propose aux communes et établissements publics intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par la présente délibération.

Ainsi, le Centre de Gestion de la Vienne proposera une convention de participation à adhésion facultative dans le domaine de la santé pour un début d'exécution du marché au 1er janvier 2026.

Les garanties et les tarifs obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat qui seront amenées à les présenter à leur organe délibérant et à déterminer les taux ou montant de participation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité :

DECIDENT de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion de la Vienne prévoit de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.

DONNENT MANDAT au Centre de Gestion de la Vienne pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation.

AUTORISENT le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

4 – Vie quotidienne

Renouvellement du contrat Qualyse

M. Le Maire explique qu'il s'agit du laboratoire qui procède à des contrôles sur produits finis dans le cadre de la restauration scolaire. L'agent en charge de la préparation des repas réalise, à cet effet, des prélèvements afin que ces derniers puissent être analysés le cas échéant.

Ce contrat contient également un volet conseil.



Délibération 20250205MC04

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal la proposition de la société QUALYSE pour les dispositions règlementaires du Paquet Hygiène pour un montant total HT de 937.35 €, soit 1124.82 € TTC pour 1 an. Ce contrat peut être reconduit pour 3 années supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité, valide le devis QUALYSE.

Point sur la carte scolaire 2025-2026

M. Le Maire explique que Mme TURI l'a appelé la semaine dernière pour l'informer que Verrières était « dans le rouge » par rapport au nombre d'élèves pour la rentrée 2025-2026. Pour la prochaine rentrée, il y aura 20 départs pour 10 arrivées. En parallèle, un nouveau DASEN est arrivé le 27/01/2025 : Mme ALCINDOR. M. Le Maire rappelle que nous avons la validation de nos demandes de subventions, dans le cadre du projet école, pour un montant de 736 000 euros.

Une réunion de travail a eu lieu le 13/02/2025, Mme La Directrice de l'école a fait un retour à M. Le Maire : les 1 000 000 euros de travaux prévus pour la réhabilitation et la restructuration du groupe scolaire Jules Berry ne joueront pas dans la balance.

M. Le Maire explique que lorsqu'une classe ferme, il revient à la Directrice de répartir les élèves dans les classes. Pour M. Le Maire les choses sont en train de bouger. Il a réalisé 2 interviews presse permettant de mettre en avant des arguments concernant les besoins du territoire, notamment les dispositifs ULIS, SESSAD et RASED. En effet, l'école de Verrières est facilitatrice pour l'accueil des enfants ayant des besoins particuliers.

Les parents d'élèves se sont réunis ce midi devant la grille et M. Le Maire les a rejoints. Il remercie l'APE de s'être mobilisée.

M. DEMEESTER met en avant qu'il y a un delta négatif de 600 élèves pour la prochaine rentrée au niveau départemental.

Mme BELLO demande si le PLUI permet des projets de lotissements. M. Le Maire répond qu'il y a 2.8 hectares ouverts à la construction. Par ailleurs, il explique, que cela fait plusieurs temps qu'il n'y a plus de construction. Du fait de l'instabilité relative en France, c'est le flou total en terme de budget.

Avec les travaux qui vont être réalisés au niveau de l'école, les dépenses de la commune en termes d'énergies vont diminuer. Ces travaux permettront également d'améliorer le confort des élèves ainsi que l'équipe éducative.

Motion « alerte sur le développement important des projets ENR sur le territoire de Vienne et Gartempe »

Suite à son conseil du 23/01/2025, la CCVG a transmis à la commune de Verrières, les éléments suivants :

La présentation de Régina CAMPINHO de l'ABF

La présentation de la matériauthèque EIT

La fiche ENR de la motion

Les fiches du matériel à vendre

Par ailleurs, dans le cadre de ce conseil du 23/01/2025, la CCVG a pris cette motion par rapport aux projets éoliens qui se multiplient. M. le Maire souhaite qu'il en soit fait de même pour la commune de Verrières. Dans le sud Vienne, les tuyaux sont trop petits pour accueillir ces projets. La RTE annonce la construction de postes à haute tension qui permettraient une production équivalente à celle de la centrale de Civaux. Pour M. Le Maire, le rôle des élus est d'être vigilants par rapport à ces projets.

M. GIRAULT exprime qu'il est contre cette proposition de motion. L'activité économique des agriculteurs est au plus mal. Les porteurs de projets sont présents et les agriculteurs ont besoin de cet argent. L'agrivoltaïque permet aux agriculteurs de réaliser leurs cultures en dessous.

M. LEDEVIN expose que, pour lui, le souci n'est pas là. Il faut permettre aux agriculteurs de pouvoir vivre de leur métier.

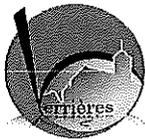
M. Le Maire explique que le souci est que les collectivités n'ont pas la main sur ces projets qui sont démesurés.

Délibération 20250205MC05

Motion « Alerte sur le développement IMPORTANT des projets ENR sur le territoire de vienne et gartempe »

Le Maire tient à rappeler que les élus de la Commune de Verrières sont conscients de l'importance du déploiement des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Celui-ci est essentiel afin d'atteindre les objectifs de transition écologique et énergétique. Selon la LTECV (Loi de Transition énergétique pour la Croissance verte), ceux-ci sont notamment de :

Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (pour information l'intensité carbone de la production d'électricité française a été de 21,3 gCO₂eq/kWh en 2024 source RTE et le photovoltaïque émet entre 23 et 44 g CO₂/kWh sur le cycle de vie source ADEME)



Mairie de VERRIERES

Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030

Ainsi, afin de concourir à l'atteinte de ces objectifs, la CCVG s'inscrit pleinement dans cette démarche avec l'ambition affichée dans notre PCAET : « Utiliser nos ressources renouvelables pour produire et consommer localement notre énergie ».

Les objectifs sur notre territoire représentent :

- une projection de consommation de 600 GWh/an en 2050 par la LTECV,
 - un objectif de production d'ENR dans le PCAET de 900 GWh /an en 2050
- La consommation d'énergie totale sur Vienne et Gartempe est, elle, de 1 150GWh/an.

Actuellement, selon les projections, la production d'énergies renouvelables assurée par les parcs éoliens et photovoltaïques en fonctionnement autorisés et en instruction représenterait plus de 1 800 GWh/an. Soit bien au-delà de la consommation de notre territoire. La CCVG pourrait donc être « territoire à énergie positive », œuvrant ainsi pour le principe de solidarité territoriale (production d'un territoire pour un autre disposant de moins de potentiel pour accueillir les ENR).

Au-delà de ces productions d'énergies renouvelables dues au soleil et au vent, le territoire de Vienne et Gartempe dispose également de barrages hydrauliques, de sites de méthanisation et également de production d'énergie décarbonée par la centrale nucléaire de Civaux (En 2023 = 18 900 GWh).

La multiplication des parcs d'énergies renouvelables tels que l'agrivoltaïque et l'éolien soulève des inquiétudes relatives à plusieurs aspects :

- Paysagers :
 - o Notre territoire développe le tourisme vert, et valorise la qualité de ses paysages pour ses habitants et les visiteurs. La multiplication des projets d'ENR a un impact sur les paysages. Ceux-ci doivent donc être parfaitement intégrés et en nombre mesuré.
 - o La multiplication des parcs qu'ils soient éoliens ou photovoltaïques peut conduire à des sensations de saturation visuelles.
 - o Tous ces sites de productions d'énergies entraînent inévitablement des problématiques de raccordement et passages des réseaux dans les communes, notamment sous les voiries.
- Environnementaux :
 - o Les parcs photovoltaïques et agrivoltaïques sont toujours clôturés entraînant le morcellement du territoire et entravant les corridors écologiques, notamment pour le passage de la grande faune.
 - o Leurs impacts sur certaines espèces patrimoniales sensibles peuvent être important : par exemple pour les cigognes noires, les chiroptères ou encore le Grand-Duc.
 - o L'implantation des parcs de production d'ENR peut être localisée dans des zones identifiées comme « humides » sous certains critères (pédologiques ou floristiques) induisant la destruction d'habitats d'espèces animales et végétales et primordiaux pour le grand cycle de l'eau.
- De démocratie territoriale :
 - o La volonté de réussite de projets de certains développeurs les conduit à parfois aller à l'encontre des volontés des élus et des habitants des communes.
 - o L'implantation des zones de production d'ENR devrait respecter les travaux issus du plan paysage transition énergétique, résultant d'une large concertation des acteurs du territoire.

Enfin, la création de nombreux postes sources sur le territoire de Vienne et Gartempe prévus dans le cadre de la nouvelle version du S3RENr risque également de créer un « appel d'air » pour d'autres projets d'ENR en dépit des nombreux déjà existants. En effet, la proximité des raccordements est un enjeu stratégique et économique majeur pour les projets de production d'énergie. Même si notre territoire était effectivement sous doté en poste source, avec les nouvelles projections, le message envoyé serait très mauvais, incitant les développeurs à s'installer à proximité.

Pour rappel ces postes représentent des surfaces artificialisées importantes, qui doivent être comptabilisées dans le ZAN (11 hectares pour un poste source de 400 000V). (Rappel des postes à créer : Montmorillon : 400 000 Volts ; Vienne et Gartempe 400 000 Volts, Adriers 225 000 Volts, Sud Est Vienne 225 000 Volts, Usson du Poitou 225 000 Volts.)

Devant l'importance des enjeux économiques, écologiques, et sociaux, soulevés par cette dynamique, le Conseil communautaire souhaite exprimer son inquiétude face à la croissance du nombre de projets d'énergies renouvelables. En conséquence, il demande à l'Etat d'assurer une meilleure répartition territoriale de ces productions comme cela est d'ailleurs demandé dans les documents cadres comme le SRADET.

Le Maire sollicite l'avis du conseil afin :

- De valider la motion « Alerte sur le développement important des projets d'ENR sur le territoire de Vienne et Gartempe » ;
- De préciser que cette motion sera envoyée à :



Mairie de VERRIERES

Madame la Ministre de la Transition Ecologique,
Monsieur le Préfet de Région,
Monsieur le Préfet de la Vienne,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires de la Vienne,
Monsieur le Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,
Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vienne,
Madame et Messieurs les Présidents des 6 Intercommunalités de la Vienne,
Monsieur le Président de la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche,
Monsieur le Président de la Communauté de communes Brenne Val de Creuse,
Monsieur le Président de la Communauté de communes de Charente Limousine,
Monsieur le Président de la Communauté de communes du Mellois en Poitou,
Monsieur le Président de la Communauté de communes Val de Charente,
Monsieur le Président de la Communauté de communes Marche Occitane Val d'Anglin,
Mesdames et Messieurs les Maires des 55 communes membres,
Association des Maires de France (Nationale et Départementale),
Intercommunalités de France,
Monsieur le Président d'Energies Venne,
RTE,
ENEDIS,
SRD,
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Vienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
Avec un vote contre, valide la motion de censure ci-dessus.

Contractualisation du contrat territoire de lecture entre la CCVG et la DRAC

M. Le Maire souhaite informer le conseil que la CCVG a contractualisé avec la DRAC pour un contrat territoire lecture pour la période 2025-2027. Ce contrat a pour objectif de réduire les inégalités d'accès à la lecture sur le territoire. Dans ce cadre, la CCVG pourra, sous certaines conditions, solliciter une subvention à hauteur de 20 000 € maximum par an.

Mme ROBERT explique que la mise en réseau des bibliothèques ne sera effective qu'après 2027.

Sollicitation pour un food truck crêpes

La commune a été destinataire d'une demande pour la venue d'un nouveau food truck et le Maire souhaite en échanger avec le conseil.

Mme BELLO demande à ce que les commerçants de bouche de la commune soient consultés avant qu'une réponse soit faite à cette demande. M. Le Maire affirme que cela pourra être fait mais souhaite également avoir l'avis des élus.

Mme THIMONIER est plutôt favorable et demande si Just Quenn fonctionne bien. M. Le Maire répond que les 50 emplacements sont remplis tous les 2 jours.

Demande d'un administré

M. Le Maire souhaite partager avec le conseil une demande d'un administré concernant le dispositif de participation citoyenne. Les informations ont été mises à la disposition des administrés via le site internet, le bulletin municipal, les flyers à disposition en mairie et la réunion publique.

M. Le Maire fait lecture du courriel de l'administré au conseil. Il explique qu'une convention a été signée mais pas avec les participants. Ces derniers remplissent leurs coordonnées sur un flyer qui est envoyé ensuite à la gendarmerie. Il y a des volontaires mais ces derniers n'ont pas de retour.

M. Le Maire a proposé au commandant d'organiser une réunion d'information-bilan afin de définir comment on communique. Cette réunion aura lieu le mercredi 09/04/2025 à 20h00. Reste à caler les modalités pour les invitations : réunion publique ou seulement pour les volontaires ?

5 – Questions diverses

M. Le Maire

Demain à 14h00 aura lieu l'assemblée des Amis de Verrières.

Vendredi après-midi, un RETEX va être organisé en sous-préfecture avec tous les maires par rapport à la distribution de l'eau en bouteilles. Mme ROBERT demande comment peuvent être informées les personnes qui n'ont pas de téléphone portable, ni internet. M. Le Maire répond que pour les administrés isolés, les agents techniques sont allés porter des bouteilles d'eau. Mme BELLO propose d'étudier la possibilité de mettre en place des applications type City Komi et Panneau Pocket. M. Le Maire répond par l'affirmative.



Mairie de VERRIERES

Le Directeur de l'ARS sera présent sur la commune le 21/02/2025 afin de visiter l'EHPAD ainsi que le pôle santé. Ce sera également l'occasion de signer le CPOM avec le CD86. Il sera, par ailleurs, question d'une extension à venir permettant de continuer à accueillir des résidents qui, pour le moment, sont dans l'obligation de quitter l'EHPAD pour des raisons de santé.

6 - Tour de table

Mme VERGNAUD

La benne à carton de l'EHPAD n'est utilisée que par l'EHPAD et la pharmacie. Il est demandé aux professionnels du pôle santé, notamment, d'utiliser cette benne qui permet de revaloriser les déchets cartons. Un point sera fait en début d'exercice 2026.

Mme DECHATRE

Les bénévoles de l'aide aux devoirs sont toujours 4 pour environ 25 enfants. Ils sont satisfaits.

Une poubelle jaune peut-elle être mise en place au niveau de Just Quenn afin que les utilisateurs de ce service ne déposent plus leurs cartons au sol ? M. Le Maire répond par l'affirmative.

Mme METAYER

Où en est le projet de centre de formation nucléaire ? M. Le Maire répond qu'il a RDV mercredi prochain et que l'objet de ce RDV est de rassurer les banques. L'objectif de ce centre est de former les prestataires qui interviennent au sein de la centrale nucléaire, mais pas les agents de la centrale.

Mme ROBERT :

Les travaux de peinture de la médiathèque sont achevés et la bosse sur le sol a disparue.

M. CARPENTIER :

Il présente 3 devis pour l'achat d'une tablette à destination de la garderie. Les prix vont de 666.63 euros HT à 1375 euros HT. A terme, cela permettra de sortir 60 factures en 1 minute 30. M. Le Maire demande à ce que sur un prochain conseil un devis puisse être présenté en fonction des besoins.

Mme THIMONIER

Se pose la question de nommer les rues dans les villages de moins de 2000 habitants (exemple à La Pougé). M. Le Maire répond qu'il faut voir cela avec M. GIRAULT, commission voirie. Il est proposé notamment de faire l'acquisition d'une pancarte « Lotissement Paul Porte Joie ».

Par ailleurs, est posée la question des problèmes de réception Orange dans le village.

M. DEMEESTER

Il y avait un devis réalisé l'année dernière pour 10 000 € afin de faire réaliser une étude sur le système de chauffage de la salle JAL. M. Le Maire demande à ce que le syndicat énergie vienne soit sollicité afin de réaliser un diagnostic.

M. GIRAULT

Le chemin qui va vers la Dive est en très mauvais état. Il est nécessaire de curer les fossés qui sont limitrophes avec Bouresse. M. Le Maire va appeler son homologue afin d'organiser ces travaux.

Fin de séance

A VERRIERES, le 05/02/2025

Le Maire, Christophe VIAUD

La secrétaire de séance, Catherine ROBERT



